



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026- 09

Séance du jeudi 19 février 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 21

Nombre de suffrages : 27

Date de convocation

13/02/2026

Date d'affichage

13/02/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

L'an deux mille vingt-six, le dix neuf février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX de KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. DESERT Thomas, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GABIOU Carole, Mme GROSSE Marie-France, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, M. LECOMTE Frédéric, Mme LE MINDU Isabelle, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, Mme RODIER David, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à M. BASTIERE Paul, Mme COURTILLET Véronique donne pouvoir à M. BONDON Pierre, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel donne pouvoir à M. PAQUET Frédéric, Mme GALLET Laurence donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, Mme PETER Marie-José donne pouvoir à M. PONT Damien, M. TESSIER Pierre donne pouvoir à M. BARON Jean-Louis

Etaient absents : Mme AUBE Stéphanie, Mme DOIREAU Florence

Etaient excusés

Mme BOURABA Jessica, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, Mme GALLET Laurence, Mme PETER Marie-José, M. TESSIER Pierre,

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. LECOMTE Frédéric

Objet : Affaires financières – Affectation du résultat - Exercice 2025 - Budget commune

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment des articles L 2311-5 ;

VU le Compte de Gestion 2025 ;

VU le Compte Administratif 2025 ;

VU les résultats de l'exercice budgétaire 2025 comme ci-après,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré le compte administratif statuant sur les résultats de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement (=A-B)		1 618 680,02
Excédent cumulé précédent		6 490 590,78
Résultat cumulé de fonctionnement (=C+D)		8 109 270,80
	INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement (=F-G)	-	3 985 285,29
Résultat cumulé précédent		2 236 392,37
Résultat cumulé d'investissement hors RAR (=H+I)	-	1 748 892,92
	RESTES A REALISER	
Recettes d'investissement en RAR		1 468 826,83
Dépenses d'investissement en RAR		1 912 839,53
Résultat d'investissement en RAR (=K-L)	-	444 012,70
Besoin de financement <i>(si montant NEGATIF de (J + M))</i>	-	2 192 905,62
Excédent de besoin de financement <i>(si montant POSITIF de (J + M))</i>		-

Decide de reprendre les résultats

Investissement

Article D 001 – Résultat d'investissement reporté - 1 748 892,92

Investissement Recettes

Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 2 192 905,62

Fonctionnement Recettes

Article R 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent 5 916 365,18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 20 février 2026



Le Maire,

Geoffroy BAX de KEATING